



## INFORMATION RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

### ATTENTION : UN SEUL INTERLOCUTEUR LA MAIRIE

- contacts soit
- > par Boîte aux lettres à l'école,
  - > par courriel à l'adresse [rythmes.scolaires@chateauneufsurisere.fr](mailto:rythmes.scolaires@chateauneufsurisere.fr),
  - > directement à la Mairie

**Il est demandé à tous de respecter le fonctionnement, décrit ci-dessous, pour la bonne organisation des Temps d'Activités Périscolaires :**

- 1/ l'inscription aux TAP'S se fait pour l'année scolaire.
- 2/ Entre chaque période (voir le règlement) des modifications peuvent être admises.  
2/ Rendre la fiche d'inscription **même si l'enfant ne participe pas aux TAP'S.**
- 3/ En cas de modifications **exceptionnelles**, elles pourront se faire jusqu'au mercredi matin pour la semaine d'après, en téléphonant à la Mairie au 04.75.71.83.88 et à confirmer par courriel.
- 4/ **Aucun enfant ne pourra sortir de l'enceinte de l'école s'il est inscrit aux TAP'S car il est sous la responsabilité de la Mairie.**

### RAPPEL du rythme scolaire pour l'année 2016-2017

#### Ecole du Châtelard : élémentaire et maternelle

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
<b>Cantine - surveillance</b>	<b>Cantine - surveillance</b>		<b>Cantine - surveillance</b>	<b>Cantine - surveillance</b>
13h30 - 16h00	13h30 - 16h00		13h30 - 16h00	13h30 - 15h00
<b>TAP 16h00 - 16h30</b>	<b>TAP 16h00 - 16h30</b>		<b>TAP 16h00 - 16h30</b>	<b>TAP 15h00 - 16h30</b>

#### ✓ **Lundi, mardi et jeudi**

##### **TAP'S Express de 16h00 à 16h30**

Ce temps d'accueil est assuré par le personnel municipal et notamment les ATSEM en maternelle.

- . les enfants quittent l'école à 16h30.
- . les enfants qui s'inscrivent au centre de loisirs l'Arc en Ciel après 16h30 sont pris en charge par cette association dès 16h00.
- . le coût de cette garderie entre 16h et 16h30 est payé par la commune directement auprès du centre de loisirs.

#### ✓ **Vendredi**

##### **TAP'S de 15h00 à 16h30**

Différentes activités sont proposées aux enfants (musique, théâtre, travaux manuels, sport ...).

. Chaque enfant participera, en fonction de sa classe et des disponibilités, à une activité différente pour chaque période entre deux vacances scolaires. Un roulement sera organisé afin que chaque enfant puisse, sur l'année, pratiquer toutes les activités proposées. Les activités seront peu à peu étoffées et diversifiées au cours des prochains mois, en fonction des possibilités qui s'offriront.

## PRECISIONS :

- **Les parents ont la possibilité de récupérer leurs enfants :**
  - à 16h les lundis, mardis et jeudis
  - à 15h00 le vendredi**(compléter la fiche d'information ci-jointe), les TAP'S n'étant pas obligatoires.**
  
- **Le mercredi matin**, les enfants sont accueillis à l'école à 8h30, conformément à l'horaire fixé. Comme actuellement, il est possible d'utiliser le service d'accueil périscolaire du centre de loisirs l'Arc en Ciel (CLSH) avant cette heure. **Pensez à inscrire votre enfant au Centre de Loisirs.** Ce service reste à la charge des familles.
  
- **Le mercredi à 11h30 :**
  - soit les parents récupèrent leur enfant,
  - soit une **garderie municipale** au sein de l'école est mise à la disposition des parents de 11 h 30 à 12 h 30 **inscription obligatoire sur la fiche téléchargeable sur le site de la Mairie.** Le coût est de 1.45 € la demi-heure et 2.80 € l'heure. Toute demi-heure entamée est due.
  - soit les parents inscrivent leur enfant au CLSH pour la demi-journée, s'inscrire auprès de la structure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité